

sition constitutionnelle; il fit, en 1827, un discours en faveur des Grecs, soutint, en 1828, le projet d'adresse du ministère, protesta contre l'épithète de « déplorable » infligée à l'administration de M. Villèle, et s'attira cette vive apostrophe de M. Augustin Perier, député de l'Isère : « Allons, monsieur, il faut opter entre les fonctions de député et le rôle de courtisan. Souvenez-vous qu'il y a six mois à peine, nous fîmes ensemble un voyage dans le Dauphiné, et que vous m'obligâtes souvent de calmer votre irritation contre le ministère, que vous craigniez aujourd'hui de qualifier trop durement. » M. de Noailles n'en resta pas moins rallié à la majorité ultra-royaliste, soutint avec elle le cabinet Polignac, puis prêta serment à Louis-Philippe. Les électeurs ne lui en surent aucun gré, et il échoua successivement à Brive, le 5 juillet 1831, avec 67 voix contre 130 à l'élû, M. Rivet, et, le 21 juin 1834, avec 78 voix contre 116 à l'élû, M. Rivet, député sortant. Il quitta alors la vie politique, et mourut l'année suivante. Le duc René de Noailles avait une connaissance approfondie des lettres anciennes et de la littérature moderne des peuples de l'Europe, dont il parlait les langues avec facilité.

NOAILLES (ANTONIN-CLAUDE-DOMINIQUE-JUSTE, COMTE DE), PRINCE ET DUC DE POIX, député de 1824 à 1827, né à Paris le 25 août 1777, mort à Paris le 1^{er} août 1846, fils de Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles (*Voy. plus haut*), et de Anne-Louise-Marie de Beauvan, fut élève au collège des Grassins. Pendant la Révolution qui éprouva si cruellement sa famille, il vécut à Paris avec sa mère dans la plus grande obscurité. Il ne reparut qu'à l'époque du Consulat, épousa, en 1803, une nièce du prince de Talleyrand, et fut présenté, en 1806, à Napoléon, qui le nomma chambellan. Créé comte de l'empire le 27 septembre 1810, il commandait, en 1814, une compagnie de la garde nationale de Paris. Il salua avec joie le retour des Bourbons, mais ne voulut arborer la cocarde blanche qu'après l'abdication de l'empereur. Louis XVIII l'accueillit fort bien à Compiègne et le nomma ambassadeur à Saint-Petersbourg, où il resta jusqu'en 1819; *persona grata* auprès du czar, il fut le seul des ministres étrangers qui fut admis à la table impériale au dîner solennel du 24 décembre 1814. Revenu en France, il se présenta à la députation, et échoua, le 1^{er} octobre 1821, dans le 2^e arrondissement de la Meurthe (Lunéville), avec 51 voix contre 107 à l'élû, M. Laruelle. Nommé président du grand collège de la Meurthe en 1824, il fut élu député, le 6 mars de cette même année, par ce même collège, avec 185 voix (194 votants, 224 inscrits). Il fit preuve, à la Chambre, d'opinions modérées et se rapprocha du parti libéral. Charles X le nomma chevalier du Saint-Esprit le 30 mai 1825. Rendu à la vie privée en 1827, M. de Noailles s'occupa d'œuvres charitables, fut l'un des fondateurs de la Société pour l'amélioration des prisons et présida le conseil d'administration de la Société de prévoyance.

NOAILLES (PAUL, DUC DE), pair de France, né à Paris le 4 janvier 1802, mort à Paris le 30 mai 1885, « fils de Louis-Jules-César de Noailles, propriétaire, et de Pauline-Laurette Lecouteux », voyagea en Europe pendant son enfance et sa jeunesse et, le 5 février 1827, fut admis à siéger à la Chambre des pairs par droit héréditaire en remplacement de son grand-

oncle décédé, en vertu d'une ordonnance du roi du 6 janvier 1823, autorisant la transmission de la pairie en ligne collatérale. Il prêta, en 1830, serment de fidélité à Louis-Philippe, et parut pour la première fois à la tribune, le 19 avril 1831, pour protester contre la loi de bannissement de Charles X et de sa famille; le 12 janvier 1832, il renouvela ses protestations; il avait défendu l'année précédente l'hérédité de la pairie. Il combattit aussi l'état de siège, se prononça contre la proposition ministérielle de traduire devant la chambre des pairs les insurgés de Paris et de Lyon, ne siégea pas pendant le cours du procès, parla contre les fortifications de Paris et proposa l'alliance russe, bien préférable à ses yeux à l'alliance anglaise. Rendu à la vie privée en 1848, M. de Noailles se consacra à des travaux littéraires et fut élu par « le parti des ducs », membre de l'Académie française, le 11 janvier 1849, en remplacement de Châteaubriand. Nommé, le 3 mars 1871, à l'ambassade de France en Russie, il résigna ces fonctions le 13 juin suivant, par suite de l'état de sa santé. Chevalier de la Toison d'or. On a de lui : *Saint-Cyr, histoire de la maison royale de Saint-Louis* (1843-1856); *Histoire de Madame de Maintenon* (1848), ouvrage qui, par la faute d'un secrétaire, souleva, de la part de M. Lavallée, une accusation de plagiat.

NOAILLES (CHARLES-PHILIPPE-HENRY DE), PRINCE DE POIX, connu sous le nom de duc de Mouchy, représentant en 1849, député au Corps législatif en 1852 et sénateur du second Empire, né à Paris le 8 septembre 1808, mort à Paris le 25 novembre 1854, arrière-petit-fils du célèbre maréchal de Mouchy (1715-1794), entra à l'Ecole de Saint-Cyr, en sortit le deuxième, prit part à l'expédition d'Alger, à la campagne d'Anvers, et se démit de son grade en 1839 pour vivre dans ses terres. Il se lança alors dans de grandes entreprises industrielles, engagea des capitaux considérables dans divers établissements de crédit et d'industrie, dans des créations de chemins de fer, etc. Propriétaire dans l'Oise et conseiller général, il se présenta à la députation dans la 4^e circonscription de ce département, le 9 juillet 1842, et échoua avec 122 voix contre 359 à M. Legrand, député sortant, réélu. Il échoua de nouveau, le 1^{er} août 1846, avec 279 voix contre 453 au même concurrent réélu. Mais, le 13 mai 1849, M. de Mouchy fut élu représentant de l'Oise à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 42,069 voix (120,920 inscrits). Il vota avec la majorité, appuya l'expédition de Rome, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, soutint la politique de l'Elysée, fut nommé, après le coup d'Etat, membre de la Commission consultative, et entra, le 29 février 1852, au nouveau Corps législatif, comme député de la 1^{re} circonscription de l'Oise, élu par 24,022 voix (27,147 votants, 40,761 inscrits), contre 872 à M. de Mornay, ancien représentant. Le 31 décembre de la même année, il fut appelé à siéger au Sénat impérial, où il vota, jusqu'à sa mort (1854), avec la majorité dynastique.

NOAILLES (ANTOINE-JUST-LÉON-MARIE DE), connu sous le nom de duc de Mouchy, député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1874, député de 1876 à 1877 et de 1885 à 1889, né à Paris le 19 avril 1841, fils unique du précédent, grand d'Espagne de 1^{re} classe, épousa, le 18 décembre 1866, la princesse Anna Murat. Impérialiste, possesseur d'une très

grande fortune et conseiller général de l'Oise, où il habite le château de Mouchy-le-Châtel, il se fit élire, le 24 mai 1869, par 29,864 voix (32,310 votants, 38,521 inscrits), député de la 1^{re} circonscription de l'Oise au Corps législatif. Il appartenait à la majorité, signa la demande d'interpellation des 116, et vota pour la déclaration de guerre à la Prusse. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée. Emprisonné avec tout le conseil général de l'Oise par les Prussiens en 1870, il fit réduire de 12 millions la contribution de guerre dont son département était frappé, et, lors de la mort de M. Perrot, représentant de l'Oise, se fit élire à l'Assemblée nationale, le 8 mai 1874, par 52,632 voix (91,580 votants, 112,562 inscrits), contre 19,063 à M. André Rousselle, radical, et 18,974 à M. Levavasseur, républicain modéré. Il prit place dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota contre les lois constitutionnelles. Maire de Mouchy, conseiller général de l'Oise, il fut réélu, sur un programme constitutionnel, et comme candidat du « comité national conservateur », député de la 1^{re} circonscription de Beauvais, le 20 février 1876, par 8,224 voix (15,774 votants, 19,086 inscrits), contre 7,184 à M. Boudeville, républicain; il reprit sa place dans la droite bonapartiste, soutint le gouvernement du Seize-Mai contre les 363, et fut, après la dissolution de la Chambre, le candidat officiel du Maréchal; mais, il échoua, le 14 octobre 1877, avec 8,384 voix contre 8,436 à l'élu républicain, M. Boudeville. M. le duc de Mouchy reparut à la Chambre des députés de 1885: réélu, dans l'Oise, le 4 octobre, le 1^{er} de la liste conservatrice, par 48,023 voix (94,002 votants, 110,857 inscrits), il vota, avec la minorité bonapartiste, contre les différents ministères qui se succédèrent au pouvoir, contre les crédits du Tonkin, et, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger; il s'était abstenu sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution. Chevalier de la Légion d'honneur et grand-croix héréditaire de l'ordre de Malte.

NOAILLY (PIERRE), membre de la Convention, né à Changy (Loire) en 1750, mort à une date inconnue, était médecin à Changy et maire de cette commune, lorsqu'il fut élu, le 10 septembre 1792, 3^e député-suppléant à la Convention par le département de Rhône-et-Loire, avec 508 voix (795 votants); il fut admis à siéger comme titulaire, le 13 août 1793, en remplacement de Chasset, décrété d'arrestation comme complice des Girondins. Il prit une part restreinte aux délibérations et, à la fin de la session, présenta, au nom du comité des secours publics, un rapport favorable aux blessés du 13 vendémiaire, « atteints par le feu des rebelles ». Il disparut de la scène politique après la session.

NOBLAT (FRANÇOIS-PIERRE-MARIN), député en 1791, né à Belfort (Haut-Rhin) le 10 juin 1752, mort à Paris le 26 décembre 1827, fut élu, le 31 août 1791, le 6^e sur 9, par 330 voix (611 votants), député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative. Il donna sa démission dès le 29 septembre suivant et fut commissaire des guerres à Landau. Sa lettre de démission était ainsi conçue: « Je déclare que je me démetts de la place de député à l'Assemblée nationale, à

laquelle j'avais été nommé par le département du Bas-Rhin; je prie en conséquence celui à qui il appartient, de vouloir bien me faire remplacer par le suppléant. Le 29 septembre 1791. NOBLAT. »

NOBLET (JEAN-BAPTISTE-NICOLAS), député au Conseil des Anciens, né à Rethel (Ardennes) le 13 juin 1755, mort à une date inconnue. « fils de maître Nicolas Noblet, conseiller du roi en l'élection de Rethel, avocat au parlement et au bailliage de la même ville, et de demoiselle Marie-Antoinette Dusautoy », était avocat à Rethel. Partisan de la Révolution, il devint successivement membre de l'administration centrale de son département, procureur général syndic provisoire, commissaire du gouvernement près l'administration centrale, président du conseil de défense de la place de Mézières, président de l'assemblée électorale du département des Ardennes, et fut élu, le 22 germinal an VI, député des Ardennes au Conseil des Anciens, par 114 voix (153 votants). Il fit un rapport sur la vente des biens nationaux, s'opposa à la destitution des commissaires de la trésorerie, parla sur le tarif des droits du canal du centre, fit approuver la taxe relative à l'entretien des routes, demanda un état des dépenses de la comptabilité pour l'an VIII, réclama des détails sur l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt, et donna lecture à la tribune d'une lettre de Debry sur cet événement. Il avait été élu secrétaire de l'Assemblée en l'an VII. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé maire de Sedan le 9 germinal an VIII, et sous-préfet de Rethel le 3 floréal suivant.

NOBLET (JACQUES), représentant en 1849, né à Auxonne (Côte-d'Or) le 7 septembre 1785, mort à Auxonne le 25 août 1863, appartenait à l'armée, et, après avoir pris sa retraite comme colonel, reçut le même grade dans la garde nationale d'Auxonne. Elu, le 13 mai 1849, représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, le 6^e sur 8, par 46,406 voix (92,695 votants, 118,563 inscrits), il appartenait à la majorité de droite, opina avec les conservateurs-monarchistes pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, et quitta la vie politique en 1851.

NOBLOT (THÉOPHILE), représentant en 1871 et député de 1883 à 1889, né à Asconville (Aube) le 11 janvier 1824, manufacturier à Metz, conseiller municipal de cette ville et adjoint pendant la guerre, fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 9, par 47,335 voix (76,631 votants, 89,850 inscrits). Il se rendit à l'Assemblée de Bordeaux, vota contre les préliminaires de paix, et s'associa à la protestation de ses collègues des départements d'Alsace et de Lorraine. Avec eux, il donna sa démission de représentant, puis il resta jusqu'en 1883 à l'écart de la vie parlementaire. Le 26 août de cette année, l'élection de M. Berlet comme sénateur ayant déterminé une vacance dans la 2^e circonscription de Nancy, M. Th. Noblot s'y présenta, et fut élu par 11,902 voix (15,533 votants, 27,312 inscrits), contre 2,910 à M. Ouchard. Il siégea dans la majorité opportuniste et se prononça notamment pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de Meurthe-et-Moselle, M. Noblot fut élu député de ce département

par 46,977 voix (8,011 votants, 111,226 inscrits). Il reprit sa place à gauche, vota l'expulsion des princes, soutint les ministères Tiers et Rouvier, et opina, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (1879).

NOBLOT (JEAN-LOUIS-ADOLPHE), membre du Sénat, né à Héricourt (Haute-Saône) le 30 août 1816, fut élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, en sortit en 1837, et s'établit filateur dans sa ville natale. Devenu conseiller général de la Haute-Saône et vice-président du conseil, il obtint, le 30 janvier 1876, sans être élu, 308 voix sur 644, comme candidat républicain au Sénat dans son département: son concurrent conservateur était M. Dufournel, qui fut nommé. Mais, lors du renouvellement triennal du 8 janvier 1882, M. Noblot fut plus heureux; élu sénateur de la Haute-Saône par 477 voix (640 votants), il vint siéger à gauche, et vota avec la majorité du Sénat, pour la réforme du personnel judiciaire, pour le divorce, pour les crédits du Tonkin, pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (1889).

NOË (LOUIS-PANTALÉON, COMTE DE), pair de France, né à Saint-Domingue le 22 décembre 1728, mort à Paris le 25 février 1816, « fils de Louis de Noë, officier de marine, et de Marie-Anne de Bréda », d'une famille d'ancienne noblesse originaire du Languedoc, entra dans les armées du roi, servit en Amérique, devint brigadier des armées en 1780, et maréchal de camp (1786). Propriétaire du duché d'Antin, il émigra à la Révolution, rentra en France à l'époque du Consulat, et commanda, en 1817, les gardes d'honneur de son département. Nommé pair de France le 17 août 1815, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et mourut l'année suivante.

NOË (LOUIS-PANTALÉON-JULES-AMÉDÉE, COMTE DE), pair de France, né au château de l'Île-de-Noë (Gers) le 28 octobre 1777, mort à Paris le 6 février 1858, fils du précédent, « très haut et très puissant seigneur messire Louis-Pantaléon, comte de Noë, brigadier des armées du roi, seigneur et baron de l'Île-de-Noë, vicomte d'Estancarbon-en-Comminges, seigneur et baron de Castelnaud, Magnez, Ardens et autres lieux, et de très haute et très puissante dame Charlotte-Louise-Pétronille de Noë, comtesse de Noë », émigra en 1791, et entra au service de la Compagnie anglaise des Indes; il fit la campagne du Bengale et fut attaché au corps expéditionnaire dirigé contre l'armée française d'Égypte en 1800. Le 9 avril 1816, admis à siéger à la Chambre des pairs par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé, il resta à la Chambre haute jusqu'en 1848, ayant prêté serment au gouvernement de Louis-Philippe. Gentilhomme de la chambre

du roi en 1821, grand officier de la Légion d'honneur en 1845, il rentra dans la vie privée à la révolution de 1848. On a de lui: *Mémoires relatifs à l'expédition partie du Bengale en 1800 pour aller combattre en Égypte l'armée d'Orient* (Paris, 1826). Un de ses fils, Amédée, a acquis une brillante réputation de caricaturiste, sous le pseudonyme de Cham.

NOËL (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, né à Remiremont (Vosges) le 24 juin 1727, exécuté à Paris le 7 décembre 1793, était homme de loi et officier principal du chapitre noble des chanoines de sa ville natale. Il fit partie de l'assemblée provinciale de Lorraine, fut élu, au début de la Révolution, procureur-syndic du substitut de Remiremont, et, le 4 septembre 1792, fut envoyé à la Convention par le département des Vosges, le 5^e sur 8, par 210 voix (366 votants). Attaché à l'ancien régime, il vit avec déplaisir l'établissement de la république, et, dans le procès du roi, fut un des sept députés qui se refusèrent; il répondit au 1^{er} appel nominal: « J'ai l'honneur d'observer que mon fils était grenadier au bataillon des Vosges; il est mort en combattant des ennemis que Louis est accusé d'avoir suscités contre nous. Louis est cause première de la mort de mon fils, la délicatesse me force à ne pas voter. » Au 2^e appel nominal: « Je me récusé d'après les motifs que j'ai énoncés dans le premier appel nominal. » Il remplit ensuite une mission dans le centre de la France, où il combattit l'influence de Léonard Bourdon, se rallia au parti des Girondins, et fut arrêté peu après leur chute. Traduit devant le tribunal révolutionnaire (18 frimaire an II), il fut condamné à mort, comme ayant conspiré contre l'unité de la République, et exécuté le 7 décembre 1793. Ses biens, qui avaient été confisqués, furent rendus à sa famille le 14 avril 1795.

NOËL (FRANÇOIS-JOSEPH-MICHEL, CHEVALIER), membre du Tribunat, né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 12 janvier 1766, mort à Paris le 29 janvier 1841, d'une modeste famille de fripiers, fut admis comme boursier au collège des Grassins, puis à Louis-le-Grand, où il fit de brillantes études. Il prit les ordres mineurs, fut chargé, jeune encore, de la chaire de sixième, puis de celle de troisième, et entra dans la vie politique, porté par les événements de la Révolution. Ses goûts littéraires, qui s'étaient révélés d'abord par quelques poésies et par des *Eloges* de Louis XII et de Vauban, que l'Académie française couronna, le portèrent à défendre les idées nouvelles dans un journal intitulé la *Chronique*. Il se démit de sa chaire, et obtint, au mois d'avril 1792, une place de premier commis au département des Relations extérieures. Il avait figuré précédemment sur une liste de candidats dressée par l'Assemblée nationale après la fuite du roi à Varennes, pour le poste de gouverneur du dauphin; il ne fut pas donné suite à cette présentation. Noël fut, à la suite du 10 août, chargé d'une mission diplomatique à Londres, puis il se rendit à La Haye en qualité de ministre plénipotentiaire; il y fut si mal reçu (février 1793), qu'il fut obligé de rentrer en France. On le mit en état d'arrestation; mais, sur la recommandation et l'avis favorable de Robespierre, dont il n'avait pas approuvé pourtant la politique, il fut rendu à la liberté et obtint même un certificat de civisme. Vers la même époque, Noël publia un curieux écrit intitulé:

Lettre sur l'antiquité du bonnet rouge comme signe de liberté. Le 11 mai 1793, il reçut une nouvelle mission: ministre plénipotentiaire à Venise, il y resta jusqu'en janvier 1795, et fut nommé alors membre-adjoint de la commission exécutive de l'enseignement, à la place de Clément de Ris. Après la conquête de la Hollande par Pichegru, il fut chargé de demander à la nouvelle république 2 millions de florins. Il épousa à Rotterdam Mlle Bogaert, fille d'un riche banquier (mai 1797), réclama l'expulsion des émigrés français du territoire l'ave, et fit part au gouvernement des menées de Louis XVIII. Remplacé, le 20 octobre 1797, par Charles Delacroix, il fut, en 1798, placé au ministère de l'Intérieur, à la tête de l'importante division des prisons, hôpitaux, octrois et secours publics. Au coup d'Etat du 18 brumaire, il fut nommé membre du Tribunal (4 nivôse an VIII); mais il y siégea peu, ayant accepté les fonctions de commissaire général de police à Lyon (5 mars 1800): son zèle à servir la cause du premier Consul lui valut des éloges particuliers. Préfet du Haut-Rhin (9 frimaire an IX), il devint, l'année d'après, l'un des trois inspecteurs généraux de l'instruction publique (11 juillet 1802). Le 21 décembre 1808, il fut créé chevalier de l'Empire, et promu inspecteur général. Les gouvernements de la Restauration et de Juillet le maintinrent dans ses fonctions. En 1841, l'année même de sa mort, M. Villemain le nomma officier de la Légion d'honneur: Noël était membre de l'ordre depuis le 4 frimaire an XII. Auteur d'un très grand nombre d'ouvrages d'enseignement, dont sa haute situation dans l'Université imposait en quelque sorte l'usage aux établissements d'instruction publique, il a publié, outre un choix intéressant, paru en 1793, de chansons, d'épigrammes et de vers satiriques sur Louis XIV et sa cour, intitulé: *Le nouveau siècle de Louis XIV*, des *Ephémérides politiques, littéraires et religieuses* (1796-1797), un *Dictionnaire de la Fable* (1801), un *Almanach des prosateurs* (1802-1803) *Conciones patice*, ou des discours choisis des poètes latins anciens (1803), des *Leçons françaises de littérature et de morale* (1804), choix médiocre de morceaux de la littérature française, qui obtint d'ailleurs une grande vogue, et que l'Université a pratiqué pendant plus d'un demi-siècle; des *Leçons latines anciennes*; des *Leçons latines modernes*; des *Leçons anglaises; grecques; allemandes*, etc.; un nouveau *Dictionnaire français-latin* (1808), réédité en 1834, un *Gradus ad Parnassum* (1810), ouvrages dépassés considérablement par les travaux de l'érudition moderne; la fameuse *Grammaire française*, en collaboration avec Chapsal, livre que les négligences et les erreurs dont il est rempli n'ont pas empêché d'obtenir un long et brillant succès; un *Nouveau Dictionnaire de la langue française*; des *Leçons d'analyse grammaticale*, etc., et plusieurs éditions d'auteurs français, traductions d'auteurs latins, etc.

NOEL-AGNÈS (NICOLAS-JACQUES), représentant du peuple en 1849, né à Carteret (Manche) le 17 mai 1794, mort à Cherbourg (Manche) le 5 juillet 1866, fit ses études à Cherbourg et à Caen, entra à l'Ecole polytechnique, et en sortit ingénieur géographe militaire. Il prit part, en cette qualité, à la campagne de Saxe en 1813, et donna sa démission en 1815. Retiré à Cherbourg où il s'occupa d'affaires commerciales, il devint membre du tribunal de commerce de cette ville et conseiller municipal.

Après la révolution de 1830, il exerça les fonctions d'adjoint, puis de maire de Cherbourg, fut nommé conseiller général de la Manche et fit partie, comme président, du comité chargé d'étudier le projet de chemin de fer de Paris à Cherbourg. Candidat libéral aux élections du 9 juillet 1842, dans le 3^e collège de la Manche (Cherbourg), il échoua avec 94 voix contre 174 à l'élus M. de Bricqueville et 144 au général Meslin; mais, après la révolution de 1848, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Manche à l'Assemblée législative, le 8^e sur 13, par 65,233 voix (94,481 votants, 163,192 inscrits). Il vota avec la majorité monarchique, et rentra dans la vie privée au coup d'Etat de 1851. M. Noël-Agnès était membre de la Société académique de Cherbourg.

NOEL DES VERGERS (MARIX), député de 1831 à 1834, né à Ervy (Aube) le 19 août 1759, mort à Paris le 8 août 1836, d'une ancienne famille de Normandie établie depuis deux siècles en Bourgogne et dont la noblesse remonte au règne de Charles VI, était négociant à Paris et président de la chambre de commerce. Elu, le 5 juillet 1831, par 150 voix (170 votants, 200 inscrits), contre 9 à M. Jacquinet-Pampelune, député du 5^e collège de l'Yonne (Tonnerre), il prit place dans les rangs de la majorité conservatrice avec laquelle il vota jusqu'en 1834. Son fils, Joseph-Marie-Adolphe, s'est distingué comme érudit, comme épigraphiste et comme archéologue.

NOGARET (PIERRE-BARTHELEMY-JOSEPH, BARON), député en 1751, au Conseil des Cinq-Cents, et de 1828 à 1841, né à Marvejols (Lozère) le 28 juin 1762, mort à Paris le 31 août 1841, se fit recevoir licencié ès-lois, dans le but de succéder à son père qui était conseiller à la cour des aides de Montpellier. Mais la Révolution trompa ses desseins. Il en soutint néanmoins les principes, fut nommé, en 1790, administrateur et membre du directoire de l'Aveyron, et fut élu, le 8 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 4^e sur 9, par 248 voix (411 votants). Il y prit place parmi les constitutionnels, fut membre du comité colonial, et protesta contre l'ingérence des tribunes dans les délibérations de l'assemblée; il parla aussi sur des questions d'ordre judiciaire. Son modérantisme le fit arrêter par la municipalité de Saint-Ouen, le 10 août 1792; mais il fut aussitôt remis en liberté. Président de l'administration du district de Séverac en 1792, il se tint à l'écart, et, après l'établissement du gouvernement directorial, fut président de l'administration municipale de son canton, en l'an IV et en l'an V, et membre de l'administration centrale de l'Aveyron en l'an VI. Elu, le 24 germinal de cette dernière année, député du même département au Conseil des Cinq-Cents, par 154 voix (196 votants), il s'y fit peu remarquer, et adhéra au 18 brumaire. Nommé préfet de l'Hérault le 11 ventôse an VIII, il conserva ces fonctions jusqu'au mois de janvier 1814, et devint alors maître des requêtes au conseil d'Etat (21 janvier suivant). Il avait été créé baron de l'Empire le 14 février 1810. Il quitta la vie publique à la seconde Restauration, se présenta à la députation, le 28 avril 1823, dans le 3^e arrondissement électoral de l'Aveyron (Millau), en remplacement de M. Verchette démissionnaire, et fut élu par 130 voix (200 votants, 235 inscrits), contre 64 à M. Clausel de Coussergues. Réélu, le 23 juin 1830, par 117 voix (220 votants, 242 ins-

crits), contre 162 à M. Vezin; le 5 juillet 1831, par 165 voix (175 votants, 295 inscrits); le 21 juin 1834, par 151 voix (230 votants, 309 inscrits); le 4 novembre 1837, par 180 voix (318 votants, 426 inscrits), contre 105 à M. de Gaujal; le 2 mars 1839, par 184 voix (235 votants), il siégea, sous la Restauration, à l'opposition libérale; prit d'abord place, sous Louis-Philippe, dans la majorité ministérielle, mais se rapprocha bientôt du groupe de l'opposition dynastique, et repoussa les lois de septembre, de disjonction et de dotation. A partir de 1837, il présida la Chambre, comme doyen d'âge, à l'ouverture des sessions, et mourut en 1841. Il fut remplacé, le 21 septembre suivant, par M. Pons.

NOGENT-SAINT-LAURENS (EDME-JEAN-JOSEPH-JULES-HENRI), député au Corps législatif de 1853 à 1870, né à Orange (Vaucluse) le 27 décembre 1814, mort à Paris le 30 janvier 1882, fils d'un magistrat, fit ses classes au collège d'Avignon, son droit à Aix et à Grenoble, fut reçu avocat en 1836, puis se rendit à Paris en 1838, et se fit inscrire au barreau. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par l'élégance et la facilité de sa parole, et plaïda plusieurs fois avec succès en cour d'assises. Devant la Chambre des pairs, il défendit l'un des accusés de l'émeute du 12 mai 1839, et, l'année suivante, le colonel Laborde impliqué dans la tentative bonapartiste de Boulogne. Il écrivit aussi de nombreux et brillants articles dans les journaux politiques. Il ne prit aucune part directe aux événements de 1848; mais, après l'élection du 10 décembre, il se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon. Partisan de l'Empire, il entra dans la politique militante avec l'appui du gouvernement, et fut successivement élu député au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription du Loiret, le 4 septembre 1853, en remplacement de M. Lacave, démissionnaire, par 18,093 voix (19,245 votants, 47,782 inscrits); le 22 juin 1857, par 16,805 voix (17,777 votants, 36,490 inscrits), contre 575 voix à M. Alexandre Martin, ancien représentant; le 1^{er} juin 1863, par 20,274 voix (26,407 votants, 38,175 inscrits), contre 6,027 à M. Petau, candidat de l'opposition; le 24 mai 1869, par 21,555 voix (31,410 votants, 39,316 inscrits), contre 9,689 voix à M. Robert de Massy, candidat de l'opposition. Il soutint la politique et les institutions impériales, appuya (session de 1858) le projet des grands travaux de Paris: il y voyait « du pain assuré pour dix ans aux ouvriers », et « l'émeute supprimée par la destruction des vieux quartiers. » Il vota pour la guerre contre la Prusse. Rentré dans la vie privée au 4 septembre 1870, il fut élu conseiller général du canton de Valréas en octobre 1871, et brigna de nouveau, en 1876, le suffrage des électeurs d'Orange, mais il échoua, le 20 février, avec 2,623 voix, contre 9,435 à l'élu, M. Gent. Chevalier de la légion d'honneur en 1853, officier le 12 août 1859, commandeur le 14 août 1866. On a de lui: *Traité de la législation et de la jurisprudence des chemins de fer* (1841); *De la législation des théâtres* (1842); *Eloge d'Hennequin*, etc.

NOGUÉ (JOSEPH-RAYMOND-MARIE-NAZAIRE), représentant du peuple en 1848, né à Cadix (Espagne), de parents français négociants en cette ville, le 28 juillet 1801, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 5 juillet 1871, fut élevé à Pau, pays d'origine de sa famille, fit son droit à Paris, et revint ensuite à Pau où il acheta une

étude d'avoué. Conseiller municipal de la ville, conseiller général, maire de Pau, il se désista de sa charge d'avoué pour se consacrer à ses fonctions municipales, et eut, avec le préfet, sous Louis-Philippe, des démêlés qui aboutirent au déplacement de ce fonctionnaire. Nommé, en 1848, commissaire du gouvernement provisoire dans les Basses-Pyrénées, il fut élu, le 23 avril suivant, représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 11, par 80,029 voix (90,262 votants, 116,890 inscrits). Republicain modéré, membre du comité des finances, il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il ne fut pas réélu à la Législative, et ne reparut pas dans les assemblées parlementaires.

NOGUERES (THOMAS), membre de la Convention, né à Puymirol (Lot-et-Garonne) le 4 mai 1739, mort à Paris le 8 novembre 1794. Était administrateur du district d'Agen, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Lot-et-Garonne, le 9^e et dernier, avec 355 voix (479 votants). Il siégea, sans se faire remarquer, parmi les modérés, et vota, dans le procès du roi, contre l'appel au peuple: « L'amour de ma patrie me commande de dire non; je dis non »; et contre la peine de mort: « J'ai interrogé ma conscience, dit-il, elle m'a dit que Louis était coupable. Je l'ai interrogé comme homme d'Etat; je vote pour la réclusion. » Il mourut un mois après la clôture de la session.

NOGUÉS (JEAN-FRANÇOIS-XAVIER), député au Corps législatif de l'an XIII à 1808, né à Castelnau-Rivière-Basse (Basses-Pyrénées) le 3 décembre 1769, mort au château de Montas (Hautes-Pyrénées) le 9 janvier 1808, « fils de sieur Antoine Nogués, propriétaire, et de Marie Ranson, son épouse », suivit la carrière militaire et parvint au grade de général de division. Il fut aide-de-camp du prince Louis Bonaparte et connétable de l'Empire. Élu, le 4^e jour complémentaire de l'an XIII, par le Sénat conservateur, député des Hautes-Pyrénées au Corps législatif, il devint président de cette assemblée le 6 mars 1806. Il avait eu le commandement de Paris après le départ du prince Louis pour l'armée du Nord, en novembre 1805. Le général Nogués siégea au Corps législatif jusqu'à sa mort (1808). Commandeur de la Légion d'honneur.

NOQUIER-MALIJAY (LOUIS-MAXIMILIEN-TOUSSAINT), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 12 octobre 1743, mort à Marseille le 23 décembre 1803, était receveur général des finances de Provence et trésorier général des terres adjacentes, au moment de la Révolution. Nommé président d'une des assemblées cantonales de l'arrondissement de Marseille, il passa sans encombre l'époque de la Terreur, et fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, par 143 voix (280 votants). Il y remplit d'abord les fonctions de commissaire aux archives en remplacement de Daunou, s'occupa ensuite de questions financières et administratives, et fit partie des commissions du mobilier national et

des pétitions. Inscrit sans raison sur la liste des émigrés, il obtint sa radiation en l'an V. Partisan du 18 brumaire et de Bonaparte, il fut élu, le 18 frimaire an XII, par le Sénat conservateur, député des Bouches-du-Rhône au Corps législatif où il siégea jusqu'à sa mort.

NOIROT (JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple en 1848, né à Vesoul (Haute-Saône) le 14 novembre 1795, mort à Vesoul le 14 avril 1863, fils d'un négociant, se fixa comme avocat dans sa ville natale en 1819. Sous la Restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe, il se fit connaître pour ses idées libérales et démocratiques, et devint l'un des chefs de l'opposition dans son département. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 9, par 29,599 voix, il fit partie du comité de la justice, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il était en congé au moment du vote sur l'ensemble de la Constitution. Partisan du général Cavaignac, il combattit la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative, et reprit ses fonctions d'avocat à Vesoul.

NOIROT (ALPHONSE-XAVIER), député de 1876 à 1889, né à Vesoul (Haute-Saône) le 2 février 1833, mort à Paris le 24 septembre 1889, fils du précédent, étudia le droit et s'établit avocat à Vesoul. Maire républicain de cette ville pendant l'occupation prussienne (1870-71), il montra une fermeté qui lui valut, aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, 12,637 voix dans la Haute-Saône sur 34,563 votants. Il fonda, cette même année, *l'Avenir de la Haute-Saône*, journal républicain. De nouveau candidat des républicains à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Vesoul aux élections du 20 février 1876, il l'emporta au scrutin de ballottage (5 mars), avec 12,229 suffrages (24,134 votants, 28,650 inscrits), sur son concurrent monarchiste, M. de Courcelles (11,666 voix). Deux autres conservateurs, MM. d'Andelarre et de Saint-Mauris, s'étaient retirés de la lutte après le premier tour de scrutin. M. Noirot siégea sur les bancs de la gauche républicaine et fut des 363. Réélu à ce titre, le 14 octobre 1877, par 12,983 voix (24,441 votants, 29,159 inscrits), contre 11,302 à M. Gevrey, candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, il suivit la même ligne politique que précédemment, et parla sur le budget de la Légion d'honneur, sur le projet de loi relatif au conseil d'Etat, dans la discussion du projet de loi sur la réforme judiciaire. Réélu de nouveau, le 21 août 1881, député de Vesoul, par 14,235 voix (23,553 votants, 28,908 inscrits), contre 8,970 à M. Suchaux, il reprit sa place dans la majorité, soutint la politique opportuniste, intervint dans la discussion du budget des cultes, et fut nommé, le 27 février 1883, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Justice, spécialement chargé du service des cultes. Comme tel, il eut à soutenir à la tribune parlementaire le maintien du budget des cultes (1883). Il s'associa aux divers actes du cabinet Ferry, et donna sa démission de sous-secré-

taire d'Etat à la chute du cabinet, le 31 mars 1885. Porté sur la liste opportuniste de la Haute-Saône en octobre suivant, il fut élu, au second tour de scrutin (le 18 octobre), le 5^e et dernier, par 37,245 voix (73,595 votants, 87,095 inscrits). M. Noirot soutint les cabinets Rouvier et Tirard, vota l'expulsion des princes, fut nommé conseiller à la cour des Comptes, et fut remplacé à la Chambre, le 29 janvier 1888, par M. Mercier. Secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

NOIZET DE SAINT-PAUL (JEAN-FRANÇOIS-GASPARD), député au Corps législatif de 1848 à 1815, né à Hesdin (Pas-de-Calais) le 2 novembre 1749, mort à Paris le 3 août 1837, « fils de messire Antoine-Joseph-Gaspard Noizet de Saint-Paul, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel d'infanterie, ingénieur en chef à Hesdin, puis maréchal de camp, directeur des fortifications d'Artois et de Picardie, commandeur du fort Saint-Louis à Lille, et de dame Marguerite-Rosalie Blin de Barly », entra, après trois années d'études préliminaires, comme lieutenant en second à l'Ecole du génie de Mézières le 1^{er} janvier 1771, devint lieutenant en premier le 1^{er} janvier 1771, et capitaine le 8 avril 1779. Employé dans différentes places frontières (Landau, Brest), pendant les premières campagnes de la Révolution, il reçut (vendémiaire an III) le brevet de chef de bataillon, fut promu chef de brigade par les représentants du peuple à l'armée du Nord le 8 ventôse an IV, et fut appelé, le 14 thermidor an VII, au commandement de la direction de la place d'Arras, qu'il conserva jusqu'à sa mise à la retraite. Il avait été détaché pendant quelque temps au comité des fortifications à Paris, puis, en l'an IX, sur les côtes de Bretagne, où il s'était distingué. Rentré dans sa direction, l'année suivante, il reçut, le 19 frimaire an XII, la décoration de membre de la Légion d'honneur et celle d'officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 2 mai 1809, Noizet de Saint-Paul fut élu, par le Sénat conservateur, député du Pas-de-Calais au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1815. Il avait été nommé, en 1814, commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Le 1^{er} août 1815, il fut admis à la retraite de maréchal de camp, avec jouissance honorifique de ce grade, et se retira dans sa propriété de Barly-Fosseux. Dans le cours de sa carrière militaire, il a publié sur l'art de la fortification deux ouvrages très estimés.

NOLF (PIERRE-LOUIS-JOSEPH), député en 1789, né à Wazemmes (Nord) le 17 mai 1746, mort à une date inconnue, était curé de la paroisse de Saint-Pierre à Lille, quand il fut élu, le 27 avril 1789, député suppléant du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Lille. Admis à siéger, le 24 août 1789, à la place de l'évêque de Tournay, il prit place dans la majorité réformatrice, fit partie du comité de liquidation, parla sur le traitement des titulaires ecclésiastiques, donna lecture d'une adresse patriotique des jeunes citoyens de Lille, prêta le serment civique (27 décembre 1790), et assista à l'installation (26 mars 1791) de Gobel, évêque constitutionnel de Paris. Après la session, il disparut de la scène politique.

NOLLET. — Voy. LAIPAUD (COMTE DE).

NOMPAR. — Voy. CAUMONT-LAFORCE (DUC DE).

NOMPÈRE. — Voy. CHAMPAGNY (DE).

NORMAND (JEAN-FRANÇOIS-GASPARD, BARON DE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 21 juin 1772, mort à une date inconnue, servit aux armées de Sambre-et-Meuse et du Nord, où il obtint le grade de chef de brigade. Élu, le 28 germinal an V, député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, par 140 voix (201 votants), il s'y montra l'adversaire du Directoire, proposa de rendre effective la responsabilité des agents du gouvernement, demanda que la garde du Corps législatif ne pût recevoir d'ordre que des Conseils, et que son effectif fût augmenté, et fit un rapport où il démontrait que la marche des troupes sur Paris était un indice des intentions du pouvoir exécutif. Condamné à la déportation au 18 fructidor, ses amis obtinrent sa radiation de la liste, mais son élection fut annulée. Normand se rendit, quelque temps après, à l'armée du Rhin, comme général de brigade, sous les ordres de Moreau avec lequel il se lia. Compromis dans le procès du général, qu'il défendit maladroitement, il fut détenu à Ham, puis obtint sa grâce de Napoléon, qui lui confia le commandement d'une brigade de réserve, et le créa baron de l'empire le 16 août 1810. On le perd de vue à partir de cette époque.

NORMAND (PIERRE-FRANÇOIS-HUBERT), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) le 12 octobre 1782, mort à Paris le 23 mars 1863, entra à l'Ecole polytechnique, en sortit, en 1803, lieutenant au 5^e d'artillerie à pied, et fit campagne en 1805 à l'armée des côtes de l'Océan, et, en 1806, en Prusse et en Pologne. Professeur à l'Ecole d'application de Metz, il se battit pendant la campagne de France (1814), et fut promu chef de bataillon. Colonel à l'ancienneté en 1834, il commanda l'artillerie au camp de Saint-Omer (1838), et fut mis à la retraite peu de temps après. Conseiller général d'Eure-et-Loir, il fut élu, avec l'appui du gouvernement, le 29 février 1852, député de la 2^e circonscription d'Eure-et-Loir au Corps législatif, par 23,694 voix (29,429 votants, 42,062 inscrits), contre 4,100 à M. Desmousseaux de Givré, ancien représentant, et 614 à M. Noël Parfait; il vota pour le rétablissement de l'Empire, obtint sa réélection le 22 juin 1857, par 15,488 voix (26,203 votants, 40,489 inscrits), contre 10,416 à M. Henri Bosselet, et siégea jusqu'en 1863, date de son décès, dans les rangs de la majorité dynastique. Commandeur de la Légion d'honneur (13 novembre 1842).

NORMANT (ANTOINE), représentant du peuple en 1848, né à Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher) le 17 mai 1784, mort à Romorantin (Loir-et-Cher) le 6 septembre 1849, orphelin de bonne heure et l'aîné de sept frères et sœurs, fut d'abord simple ouvrier drapier, puis fonda, en 1809, une importante manufacture de draps qui occupa par la suite à Romorantin près de 2,000 ouvriers. Ce fut lui qui introduisit en 1811 dans cette ville les premières machines à fabriquer le drap. Maire de Romorantin, conseiller général du département, il fonda, de ses deniers, en 1835, une salle d'asile, et aida les malheureux de sa bourse lors de la disette de 1847. Il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de Loir-et-Cher à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 6, par 45,808 voix

(60,934 votants, 66,677 inscrits). Il fit partie du comité du travail, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple et contre la proposition Râteau. Il était absent lors du vote sur l'ensemble de la Constitution: sa mauvaise santé ne lui permit pas d'ailleurs de siéger assidûment. Non réélu à la Législative, il mourut quelques mois après.

NORMANT-DESSALES (FRANÇOIS-CLÉMENT, ACHILLE LE), représentant du peuple en 1848, né à Paris le 5 février 1791, servit dans l'armée du génie. Il prit sa retraite avec le grade de capitaine, devint conseiller général des Côtes-du-Nord, et, le 13 mai 1849, fut élu représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 10^e sur 13, par 44,909 voix (110,201 votants, 164,242 inscrits). Conservateur monarchiste, il siégea à droite et vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

NOSEREAU (GABRIEL), député de 1834 à 1848, né à Loudun (Vienne) le 7 février 1789, mort à Loudun le 11 juin 1874, appartint à l'armée, devint capitaine du génie et remplit les fonctions d'ingénieur de la marine. Élu, le 21 juin 1834, député du 4^e collège de la Vienne (Loudun), par 111 voix (185 votants, 217 inscrits) contre 68 à M. Dupetit, il prit place sur les bancs de la gauche, et vota le plus souvent avec l'opposition constitutionnelle. Successivement réélu: le 4 novembre 1837, par 116 voix (121 votants, 217 inscrits); le 2 mars 1839, par 133 voix (178 votants); le 9 juillet 1842, par 130 voix (137 votants, 204 inscrits); et le 1^{er} août 1846, par 154 voix (172 votants, 227 inscrits), M. Nosereau continua d'appuyer de son vote les opinions de la fraction la plus modérée du parti libéral. Il se prononça pour le projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, pour l'adjonction des capacités au cens électoral, contre la dotation du duc de Nemours, et (1845) contre l'indemnité Pritchard. Son nom ne figure pas parmi les signataires de la proposition de mise en accusation du cabinet Guizot en 1848. Admis à la retraite le 26 février 1849, comme directeur des constructions navales, M. Nosereau vécut dès lors à l'écart des affaires publiques. Chevalier de la Légion d'honneur.

NOT (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Rumigny (Ardennes) le 1^{er} décembre 1752, mort à une date inconnue, « fils de Toussaint Not, laboureur, et de Marie-Anne Dardenne, » était propriétaire à Vervins. Élu, le 8 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège de l'Aisne, avec 55 voix (106 votants, 280 inscrits) il se fit peu remarquer dans cette courte législature, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

NOUALHIER (MARTIAL-JOSEPH), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Limoges (Haute-Vienne) le 1^{er} mai 1803, descendant de la famille des émailleurs limousins célèbres depuis le XVII^e siècle, fut directeur d'une fabrique de porcelaine et d'une exploitation de kaolin, juge au tribunal de commerce de

Limoges de 1840 à 1844, conseiller municipal en 1835, adjoint au maire de 1853 à 1860, maire de la ville et chevalier de la Légion d'honneur. Il fut successivement élu député au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription de la Haute-Vienne, comme candidat du gouvernement, le 29 février 1852, par 21,217 voix (21,711 votants, 40,909 inscrits); le 22 juin 1857, par 13,735 voix (19,783 votants, 35,989 inscrits), contre 5,679 voix à M. Jules Bastide, candidat de l'opposition républicaine et ancien représentant, et 252 à M. Louis Ardant; le 1^{er} juin 1863, par 19,496 voix (26,329 votants, 40,357 inscrits), contre 6,685 à M. Th. Bac, ancien représentant; le 24 mai 1869, par 16,141 voix (31,974 votants, 47,531 inscrits), contre 11,833 à M. J. Simon, 1,793 à M. Ducoux et 2,146 à M. Fontaneau. M. Noualhier défendit constamment les institutions impériales. Membre et vice-président du conseil général de la Haute-Vienne, il rentra dans la vie privée à la révolution du 4 septembre.

NOUBEL (RAYMOND-FRANÇOIS-ABRAHAM), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 11 janvier 1762, mort à Agen le 27 mai 1840, « fils du sieur Jean Noubel, imprimeur, et de Mlle Elisabeth Fisse », qualifié homme de lettres à Agen, et conseiller général, fut élu, le 15 mai 1815, représentant de l'arrondissement d'Agen à la Chambre des Cent-Jours, par 17 voix (25 votants). Il rentra dans la vie privée après cette courte législatrice.

NOUBEL (RAYMOND-HENRI), député au Corps législatif de 1852 à 1870, sénateur de 1876 à 1879, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 2 juin 1822 fut d'abord imprimeur et directeur du *Journal de Lot-et-Garonne* où il défendit la politique du prince Louis-Napoléon. Maire d'Agen et conseiller général du 2^e canton de cette ville, il fut successivement élu député au Corps législatif par la 1^{re} circonscription de Lot-et-Garonne, comme candidat du gouvernement, le 29 février 1852, avec 18,205 voix (23,759 votants, 34,802 inscrits), contre 5,221 au comte de Beaumont; le 22 juin 1857, par 19,635 voix (21,483 votants, 33,696 inscrits), contre 1,808 à M. Emm. Arago; le 1^{er} juin 1863, par 15,133 voix (25,545 votants, 33,715 inscrits), contre 10,349 à M. Baze, ancien représentant; le 24 mai 1869, par 19,379 voix (28,317 votants, 34,550 inscrits), contre 7,545 à M. Baze et 1,330 à M. P. Duprat. Membre militant de la majorité dynastique, il affirma à la tribune que la France s'était jetée, en 1851, « aux pieds de Louis-Napoléon »; et, comme on protestait : « Pas aux pieds, si vous voulez, répliqua-t-il, mais dans ses bras. » Il fit partie de plusieurs commissions importantes, combattit le ministère libéral du 2 janvier 1870, et vota pour la guerre contre la Prusse. Rentré en 1870 dans la vie privée, officier de la Légion d'honneur du 14 août 1868, et officier de l'instruction publique, il se porta comme candidat bonapartiste au Sénat, en 1876, et fut élu, le 30 janvier, dans le Lot-et-Garonne, par 198 voix (392 votants). Il prit place au groupe de l'Appel au peuple, et vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, le 23 juin 1877; il échoua, le 5 janvier 1879, au renouvellement triennal du Sénat, avec 184 voix sur 397 votants. La mort du prince impérial au Zouloulouland acheva de l'éloigner de la politique.

NOUGARÈDE DE FAYET (ANDRÉ-JEAN-SIMON, BARON), député au Corps législatif de l'an XII à 1815, né à Montpellier (Hérault) le 20 septembre 1765, mort à Paris le 20 août 1845, « fils de François Nougarede, président trésorier de France de la généralité de Montpellier, et de dame Louise-Thérèse-Anne-Gabrielle de Maupel, » appartenait à une famille noble du Rouergue. La Révolution le trouva conseiller à la cour des aides et finances de Montpellier. Entré dans l'armée du génie après 1789, il y parvint au grade de lieutenant; mais il quitta le service en l'an XI, pour entrer comme auditeur au conseil d'Etat. Puis le Sénat conservateur l'appela (29 thermidor an XIII) à représenter l'Hérault au Corps législatif, où il siégea pendant toute la durée de l'Empire, ayant obtenu, le 10 août 1810, le renouvellement de son mandat; il y fut rapporteur du quatrième livre du code pénal. Conseiller à vie de l'Université le 16 septembre 1808, baron de l'Empire le 1^{er} avril 1809, président de chambre à la cour impériale de Paris (8 décembre 1810), et maître des requêtes au conseil d'Etat (14 avril 1813), il adhéra un des premiers à la chute de Napoléon (6 avril 1814), et conserva ainsi toutes ses dignités sous la première Restauration. Mais, étant resté en fonctions pendant les Cent-Jours, il fut révoqué en juillet 1815. On a de lui un assez grand nombre de travaux sur des matières d'histoire et de jurisprudence : *Essai sur l'histoire de la puissance paternelle* (1801); *De la législation sur le mariage et sur le divorce* (1802); *Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce depuis leur origine dans le droit civil et coutumier jusqu'à la fin du dix-huitième siècle* (1803); *Jurisprudence du mariage, conférée avec le droit romain, le droit canonique et le droit français* (1817); *Histoire de la Révolution qui renversa la République romaine et qui amena l'établissement de l'Empire* (1820); *Histoire du siècle d'Auguste et de l'établissement de l'empire romain* (1840).

NOUGARÈDE DE FAYET (AUGUSTE, BARON), député au Corps législatif de 1852 à 1853, né à Paris le 6 avril 1811, mort à Montpellier (Hérault) le 18 août 1853, fils du précédent, et petit-fils, par sa mère, de Bigot de Préameneu ancien ministre des cultes, fut élève de l'Ecole polytechnique (1831-1833), et s'adonna à d'intéressants travaux historiques et scientifiques. Il se fit connaître par la publication d'un très grand nombre d'ouvrages sur divers sujets, tels que : *Du duel sous le rapport de la législation et des mœurs* (1838); *De l'électricité dans ses rapports avec la lumière, la chaleur et la constitution des corps* (1839); *Notions générales sur les sciences mathématiques et physiques* (1848); *Essai sur la constitution romaine* (1842); *Des anciens peuples de l'Europe et de leurs premières migrations* (1842); *Notice sur la vie et les travaux de M. le comte Bigot de Préameneu* (1843); *Lettres sur l'Angleterre et la France* (1847-48); *Essai sur les causes mécaniques de la circulation du sang* (1842); *De la constitution républicaine à donner à la France et du danger d'une assemblée unique* (1848); *Du socialisme et des associations entre ouvriers* (1849). Partisan de la politique de Bonaparte, il fut, le 29 février 1852, élu, comme candidat du gouvernement, député au Corps législatif dans la 3^e circonscription de l'Aveyron, par 20,382 voix (20,544 votants, 35,094 inscrits). Il prit part au rétablissement de l'Empire et fit partie de la majorité dynastique. Décédé en

août 1853, il fut remplacé, le 4 septembre suivant, par M. Aug. Chevalier.

NOURISSON (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE, CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an X à 1806, représentant aux Cent-Jours, député de 1822 à 1824, né à Lyon (Rhône) le 22 novembre 1763, mort à Besançon (Doubs) le 23 juillet 1853, était commissaire du gouvernement près le tribunal de Gray, lorsqu'il fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de la Haute-Saône au Corps législatif; il siégea dans cette assemblée jusqu'en 1806. Substitut du procureur impérial à Besançon en 1811, chevalier de l'Empire le 11 septembre 1813, il reparut à la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, le 13 mai 1815, comme l'élu du grand collège de la Haute-Saône, par 117 voix sur 151 votants et 244 inscrits. Il appartint, sous la Restauration, au parti « constitutionnel », et, après avoir échoué, comme candidat à la Chambre des députés, le 13 novembre 1820, avec 63 voix contre 68 à l'élu, M. Bressand de Raze, puis, le 28 janvier 1822, dans le 2^e arrondissement de la Haute-Saône (Vesoul), avec 91 voix contre 115 à l'élu, M. Galmiche, (il s'agissait alors de remplacer M. Martin, démissionnaire), il réussit à devenir député de Gray, le 20 novembre 1822, par 137 voix (259 votants, 310 inscrits) contre 94 à M. Brusset et 25 à M. Garnier, maire de Gray. Il vota avec l'opposition jusqu'en 1824, et quitta ensuite la vie politique.

NOUSSITOU (VINCENT), député en 1789 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Sarrance (Basses-Pyrénées) le 22 janvier 1765, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 6 mai 1823, était avocat à Pau au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 10 juin 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le Béarn, et défendit si bien les intérêts de sa province qu'il mérita les félicitations officielles de la ville de Pau. Il vécut ensuite dans la retraite jusqu'à l'établissement du gouvernement directorial, et fut élu, le 24 germinal an V, député des Basses-Pyrénées au Conseil des Cinq-Cents, par 169 voix (198 votants); il ne s'y fit pas remarquer, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. Rallié au 18 brumaire, il devint juge au tribunal criminel de Pau (4 prairial an VIII), conseiller à la cour impériale de cette même ville (14 juillet 1811), et fut confirmé dans ces fonctions judiciaires par la seconde Restauration, le 13 mars 1816.

NOVION (JEAN-VICTOR, COMTE DE), député en 1789, né à Thionville (Moselle) le 20 novembre 1745, mort le 18 juillet 1825, « fils de François-Victor de Novion, capitaine au bataillon de milice de Laon, et de dame Marguerite du Vigneau, » appartenait à une famille de robe. Destiné à la carrière militaire, il était capitaine d'infanterie en 1789, et chevalier de Saint-Louis. La noblesse du bailliage du Vermandois l'ayant élu, le 23 mars, député suppléant aux Etats-Généraux, par 130 voix, il fut admis à siéger, le 3 août 1790, en remplacement de M. de Miremont, démissionnaire. M. de Novion vota avec le côté droit, demanda un congé indéfini le 28 novembre 1790, émigra, et se rendit à Londres, puis à Lisbonne, où il

organisa un corps de police municipale, et remplit pour le compte du gouvernement portugais, pendant l'occupation française, les fonctions de commandant de place. De retour en France en 1814, il fut nommé par la Restauration, le 7 février 1816, prévôt militaire du département de l'Aisne, et fut admis à la retraite le 21 juillet 1819, avec le grade de maréchal de camp.

NOYELLES (LOUIS-SÉRAPHIN DU CHAMBE, BARON DE), député en 1789, né le 21 janvier 1732, mort à Oostkercho (Belgique) le 17 janvier 1794, fut élu, le 7 janvier 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Lille. Il tint pour l'ancien régime, opina avec la droite et donna sa démission dès le 29 décembre 1789. Il mourut en émigration.

NUGUE (ANTOINE-LAURENT, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Charvieux (Isère) le 24 juin 1757, mort à Lyon (Rhône) le 15 novembre 1830, était homme de loi à Vienne en 1789. Nommé, en 1791, administrateur de l'Isère, il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 222 voix (347 votants). Il s'occupa surtout de questions financières, fit partie du comité des impôts, et parla sur la régularisation du papier-monnaie et sur la façon de déterminer la purge des hypothèques. Commissaire près le tribunal criminel du Rhône, membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il fut créé chevalier de l'Empire, le 30 octobre 1810. Substitut de l'avocat général à Lyon le 2 août 1811, il fut promu, à la seconde Restauration, président de la cour royale de Lyon (25 octobre 1815).

NUGUES (SAINT-CYR, BARON), dit SAINT-CYR-NUGUES, pair de France, né à Romans (Drôme), le 16 octobre 1774, mort à Vichy (Allier) le 25 juillet 1842, « fils à sieur Claude-Etienne Nugues, négociant en gros, et à demoiselle Charlotte Enfantin », suivit la carrière militaire et fit les guerres de la République et de l'Empire. Le 18 août 1810, il reçut le titre de chevalier de l'Empire et, le 13 juillet 1811, celui de baron. Il avait, dans l'armée, le grade de lieutenant-général, lorsqu'une ordonnance royale l'appela (25 janvier 1833) à faire partie de la Chambre des pairs, où il siégea parmi les soutiens du pouvoir jusqu'en 1842, époque de son décès. Grand-croix de la Légion d'honneur.

NULLY D'HÉCOURT (PIERRE-GEORGES-MARIE DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1817 à 1822, né à Allonne (Oise) le 5 janvier 1764, mort à Beauvais (Oise) le 13 juillet 1839, propriétaire dans cette ville, et maire depuis 1802, fut élu, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le grand collège de l'Oise, avec 49 voix (83 votants). D'opinions libérales, il se représenta avec succès, à la députation, le 20 septembre 1817, et fut élu par le grand collège de l'Oise, avec 386 voix (691 votants, 1,181 inscrits). Nully d'Hécourt prit place au centre gauche et opina avec l'opposition constitutionnelle; il vota cependant la loi électorale. Chevalier de la Légion d'honneur.



OBELIN DE KERGAL (MATHURIN-JEAN-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) en 1736, mort à une date inconnue, était juge du district de Saint-Malo, et haut juré pour le département d'Ille-et-Vilaine, lorsqu'il fut élu (7 septembre 1792) membre de la Convention par ce département, le 9^e sur 10, « à la pluralité des voix ». Dans le procès du roi, Obelin vota « pour la réclusion pendant la guerre et la déportation à la paix. » Ayant pris, au 31 mai, la défense des Girondins, et s'étant associé à la protestation du 6 juin, il fut du nombre des 73 députés décrétés d'arrestation, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Rappelé à la Convention le 18 frimaire an III, il s'y fit peu remarquer. Il obtint sa réélection au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, dans trois départements : dans l'Ille-et-Vilaine, « à la pluralité des voix », dans les Côtes-du-Nord, par 204 voix (377 votants), et dans la Somme, par 204 voix (315 votants). Il fit partie de nombreuses commissions et notamment de celle de la comptabilité nationale, fit adopter un projet sur le délai de l'appel des jugements par défaut, en présenta un autre pour la liquidation de la comptabilité arriérée, sortit du Conseil le 1^{er} prairial an V, et fut nommé, en l'an VI, commissaire de la trésorerie nationale. Appelé au nouveau Corps législatif (8 prairial an VIII) par le Sénat conservateur, comme député d'Ille-et-Vilaine, il exerça ce mandat jusqu'en 1804, et fut nommé, le 14 avril 1811, conseiller à la cour impériale de Rennes. Il fut admis à la retraite, comme magistrat, en 1816.

OBKAMPF (EMILE, BARON), député de 1827 à 1831, né à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) le 1^{er} novembre 1787, mort à Paris le 10 avril 1837, fils du célèbre industriel allemand, naturalisé français, Guillaume-Philippe Oberkampf (1738-1815), succéda à son père dans la direction de la manufacture de toiles peintes de Jouy. D'opinions libérales, il fut élu, le 24 novembre 1827, par 145 voix (288 votants, 314 inscrits), député de Seine-et-Oise au grand collège. « Les électeurs constitutionnels, écrivait à ce sujet un biographe, ont voulu récompenser en sa personne les services immenses que son vertueux père a rendus à son pays, et prouver que les lettres, les arts, le commerce, la haute propriété, les sciences et tout ce qu'il y a d'honorable en France ont des droits incontestables aux distinctions nationales. » Il siégea auprès du comte de Lameth, vota comme lui avec l'opposition de gauche, fut des 221, et obtint sa réélection le 19 juillet 1830, avec 174 voix (330 votants, 356 inscrits). Il prit part à l'établissement de la monarchie de Louis-Philippe et quitta la vie parlementaire en 1831. Il avait été créé baron le 12 février 1820, et était conseiller général de Seine-et-Oise. Chevalier de la Légion d'honneur.

OBERLIN (EUGÈNE-VALENTIN D'), BARON DE MUTTERSACH, député de 1830 à 1831, de 1834 à

1837, et pair de France, né à Bouxwiller (Bas-Rhin) le 25 avril 1785, mort au château du Portail (Loir-et-Cher) le 25 octobre 1848, « fils d'André d'Oberlin de Muttersbach, colonel général de hussards, et de Louise-Madeleine-Jacques-Philippe de Moucheton, » suivit la carrière militaire et parvint au grade de colonel de cavalerie. Chevalier de l'Empire du 25 février 1813, il entra dans la vie politique le 19 juillet 1830, ayant été élu député de Loir-et-Cher, au grand collège, par 83 voix (152 votants, 171 inscrits), contre 68 à M. de Salaberry. M. d'Oberlin se montra le partisan zélé de la monarchie de Louis-Philippe et siégea jusqu'en 1831 dans la majorité conservatrice. Les élections du 21 juin 1834 le ramenèrent à la Chambre : élu cette fois dans le 2^e collège de Loir-et-Cher (Romorantin), par 99 voix (151 votants, 201 inscrits), contre 50 à M. Durand, il continua à soutenir de ses votes le gouvernement. Une ordonnance royale du 25 décembre 1841 l'éleva à la pairie : il appartint à la Chambre haute jusqu'à la révolution de février, et mourut peu après (25 octobre) en son château du Portail (Loir-et-Cher). Il était conseiller général de son département et officier de la Légion d'honneur.

OBISSIER-SAINT-MARTIN (LOUIS-ANTOINE-MARGUERITE), député depuis 1884, né à Guîtres (Gironde) le 26 novembre 1833, étudia le droit, se fit recevoir docteur, et se fixa comme avocat à Libourne. Nommé, après le 4 septembre 1870, sous-préfet de Narbonne, il fut révoqué au 24 mai 1873, et reentra dans l'administration en 1876 comme secrétaire général de la préfecture de la Vienne, fonctions qui lui furent encore enlevées par le cabinet du 16 mai. Réintégré en 1878, il passa, au même titre, dans la Loire (1879), puis dans le Rhône (1880), et fut appelé en 1880 à la préfecture de la Vienne. Conseiller général de la Gironde pour le canton de Guîtres (Gironde), il donna sa démission de préfet en 1884, pour se présenter, en remplacement de M. Lalaune, décédé, comme candidat à la députation dans la 2^e circonscription de Libourne : il fut élu, le 6 juillet, par 7,658 voix (13,031 votants, 18,302 inscrits), contre 5,272 à M. Troplong, conservateur. M. Obissier-Saint-Martin siégea à l'Union républicaine, soutint la politique opportuniste, et vota pour les crédits du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine modérée de la Gironde, il fut élu, au second tour de scrutin, le 5^e sur 11, député de ce département, par 88,954 voix (162,286 votants, 203,661 inscrits). Il reprit sa place dans la majorité, vota l'expulsion des princes, appuya les cabinets Rouvier et Tirard, se montra hostile au mouvement boulangiste, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.